

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU 1^{ER} DECEMBRE 2010

L'an Deux mille dix, le premier décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur François GINGREAU, Maire.

PRESENTS : GINGREAU François, MERCERON Anita, OUDRY Sylvie, GAUTHIER Patrice, MORIN Yves, BERNARD Patrice, GIRET André, LECOMTE Jean-Pierre, BILLY Jérôme, DIGUET Eric, GARNIER Christian

ABSENTS EXCUSÉS : MAIRÉ Evelyne

ABSENTS : HAY Patrick, TAILLEFAIT Corinne

Date de convocation : 23 novembre 2010

Secrétaire de séance : LECOMTE Jean-Pierre

Le compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2010 est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. DECISION MODIFICATIVE N°2 COMMUNE

Monsieur le Maire explique que suite à des achats de mobilier et d'un souffleur ainsi que pour permettre le passage d'opérations d'ordre pour intégrer des frais d'insertion et des frais d'études, il convient de faire des modifications budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
		21578-10022 Autre matériel et outillage - 1500 €	
		020 dépenses imprévues investissement - 5 814 €	
		2188-10022 Autres immobilisations + 2 383€	
		2184-10022 Mobilier + 4 931 €	
2033/0027-041	1 899.83 €	21318/0027-041	312.71 €
2031/0027-041	49 456.29 €	2151/0036-041	11 867.99 €
2033/0036-041	649.51 €	2313/0027-041	51 043.41 €
2031/0036-041	11 218.48 €		
TOTAL	63 224.11 €	TOTAL	63 224.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette décision modificative n°2 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2. REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs suivants pour les locations des salles et diverses prestations à compter du 1^{er} janvier 2011:

LOCATIONS PROPOSEES	Année 2011
Vin d'honneur particuliers Boismé	96
Vin d'honneur particuliers Hors commune	153
Concours de belote -loto Associations Boismé	39
Concours de belote -loto Associations Extérieures	153
Repas familial - banquet (1 journée) Part Boismé Salle sans vaisselle	162
Repas familial (1 journée) Particuliers Boismé Cantine sans vaisselle	87
Repas familial - banquet (1 journée) Part hors commune Salle sans vaisselle	217
Noces ou banquet (samedi -dimanche) sans vaisselle habitants Boismé	237
Petite salle en plus habitants de Boismé	31
Noces ou banquet (samedi -dimanche) sans vaisselle hors commune	380
Petite salle en plus hors commune	54
Soirée dansante associations Boismé	101
Soirée dansante associations Extérieures	241
Cantine en plus de la salle pour Associations de Boismé	31

Vaisselle	34
Cauton	318
Cauton nettoyage	51
Option Sono	20
Location Buvette 16 m2 (1 élément) hors associations	20
Cauton buvette	109
Manifestations exceptionnelle salle omnisports Associations de Boismé	114
Vin d'Honneur salle omnisports Habitants de Boismé	57
Manifestation exceptionnelle à but non lucratif associations extérieures et autres organismes	159
Location petite salle de la mairie hors associations pour habitants ou entreprises de Boismé	77
Location Club-house	77

3. PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de fixer le tarif pour les fournitures scolaires concernant l'année scolaire 2010/2011 à :

- 33 € au lieu de 32 € par enfant en maternelle
- 38 € au lieu de 37 € par enfant en primaire.

4. TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE POUR 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de fixer le tarif pour la vente des concessions cimetière en 2011 à :

- 97 € pour une concession cinquantenaire
- 47 € pour une concession trentenaire
- 188 € pour une concession columbarium cinquantenaire y compris la fourniture du cave - urne.

La vente de concession de 99 ans est supprimée.

5. DELIBERATION POUR PRÊT TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux de voirie, il convient de faire un prêt de 100 000 Euros. Il a contacté 3 établissements de crédit :

- Le Crédit Agricole qui propose un prêt à taux fixe sur 10 ans en échéance mensuelle à 2.92 %, sur 12 ans à 3.09 %, et sur 15 ans à 3.29 % avec des frais de dossier à 0.05 % du montant avec un montant minimum de 50 €.
- La Caisse d'Epargne qui propose un prêt à taux fixe sur 10 ans à 3.12 %, sur 12 ans à 3.31 % et sur 15 ans à 3.52 %. 100 € de frais de dossier.
- Le Crédit Mutuel qui propose un prêt à taux fixe avec une échéance trimestrielle sur 8 ans à 3.11 %, sur 10 ans à 3.35 % et sur 12 ans à 3.55 %. Pas de frais de dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de choisir la proposition du Crédit Agricole pour financer les travaux de voirie en cours pour un montant de 100 000 Euros pour une durée de 10 ans sur un taux fixe de 2.92 % avec une échéance mensuelle de 961.92 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour que l'opération soit effectuée.

6. CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE D'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire explique que le recensement de la population ayant lieu en début d'année 2011, il faut créer un poste temporaire d'agent recenseur pour la période allant du Mardi 4 janvier 2011 au Samedi 19 février 2011. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de la création d'un poste temporaire d'agent recenseur du 4 janvier au 19 février inclus à raison d'un forfait de 150 heures payé sur la base de l'échelon 1 de l'échelle 3 du grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe soit indice brut 297 et indice majoré 292. Le conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

1. AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'EXTENSION DU RAM DE BRESSUIRE A CHICHÉ, BOISMÉ ET FAYE L'ABBESSE

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} février, le Relais Assistantes Maternelles de Bressuire est étendu à Chiché, Boismé et Faye l'Abbesse. Cette extension a nécessité l'achat de matériel pédagogique et de rangement lié à la mise en place des animations dans les communes pour un montant total de 1382 €.

Lors du bureau communautaire du 18 novembre dernier, les élus ont décidé de la clé de répartition des dépenses communes d'investissement.

La participation financière des collectivités est basée sur le nombre de places agréées chez les assistantes maternelles de chaque territoire, soit, pour l'année 2010 :

- Bressuire : 1092 €
- Chiché : 138 €
- Boismé : 97 €
- Faye l'abbesse : 55 €

Cette modification fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat actant de l'extension du RAM.

Il est donc proposé de signer cet avenant qui sera d'une validité identique à celle de la convention soit du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2011. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'accepter cet avenant à la convention relative à l'extension du RAM de Bressuire à Chiché, Boismé et Faye l'Abbesse et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires à cette opération.

2. CONVENTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES

Monsieur le Maire explique qu'il est possible que la commune de Boismé soit conventionnée auprès de l'agence Nationale des chèques-vacances. Cela permettrait d'accepter le paiement des séjours en centre de loisirs à l'aide de chèques-vacances.

En effet, certains parents bénéficient d'une aide au financement de ces chèques par leur employeur, comité d'entreprise...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de demander le conventionnement de la Commune de Boismé pour son centre de loisirs et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

- Contact avec le CAUE concernant les futurs aménagements pour la réflexion des commerces (école du bas). Rencontre avec M. HAIDET. Démarrage en septembre 2011 de l'étude.
- Garderie : point sur les travaux
- Vœux au personnel le 14 janvier 2011 à 20h
- Vœux aux habitants le 16 janvier 2011 à 11h30
- Réunion publique le 9 décembre à 20h00 à la salle polyvalente
- Renseignement pour le raccordement électrique des parcelles. Participation mais facturation de 2000€ donc il ne reste rien à déboursier à la commune.
- Panneaux photovoltaïques : des renseignements ont été pris.
- Assemblée Générale des Routins mardi prochain à 20h30
- Samedi 4 décembre : Téléthon. L'apéritif est offert par la commune vers 18h30

3. DELIBERATION ELAGAGE (Annule et remplace la précédente délibération)

Lors de la dernière réunion, le résultat de la consultation concernant l'élagage avait été présenté et l'entreprise la moins disante choisie. Une erreur s'étant glissée dans la rédaction de l'offre d'une entreprise, l'un ayant fait son devis sur la base du kilomètre de route et l'autre au kilomètre de haie, il s'avère que les résultats de la consultation sont désormais les suivants :

- Sarl RAOUL TP AGRI 50 kms de haie à 64 € x 2 = 6400 € HT soit le double de ce qui a été annoncé lors de la précédente délibération.
- Sarl TEMPEREAU 45 kms de route à 75 € et 5 kms de route à 85 € = 3800 € HT

Suite aux nouveaux éléments proposés, il est décidé de revoter.

Monsieur Patrice BERNARD ne souhaite pas participer au vote.

Sur 11 votants, après vote, on obtient 8 voix pour la SARL TEMPEREAU moins disante, 1 voix pour la SARL RAOUL TP AGRI et 2 votes blancs.

L'entreprise retenue est donc désormais la SARL TEMPEREAU pour l'élagage sur 50 kilomètres dont 5 kilomètres avec branches pour la somme de 3800 € HT.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

- Route de la Barangerie, gravillons et devers
- Les illuminations sont mises. Demande de l'APEB pour le 17 décembre 2010.
- Demande cet après midi de M. Dominique SAVIAUX qui travaille avec M. Jean-Yves FUSEAU dans le domaine des enfants en difficultés qui aurait souhaité louer la salle omnisport pour faire des activités. La salle omnisports sera mise à disposition gratuitement.
- Le lotissement : étude pédologique : Alpha géomètre, SCP Lecouteux-Branly et Ginger cebtp ne le font pas. Devis à la louche de la DDT 1 300€. Thème 2 150€ + tranche conditionnelle pour la recherche d'une mesure compensatrice.

4. ADHESION DE LA COMMUNE DE BOISMÉ AU CNAS En complément de la précédente délibération prise lors de la réunion du 3 novembre 2010)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la Collectivité.

Considérant les articles suivants :

**Article 70 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à*

l'article 9 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

** Article 71 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.*

** Article 5 de la loi N°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.*

1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

2. Après avoir approfondi l'offre du CNAS, M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... : voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations-modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attributions et leurs montants.

3. Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Le Conseil Municipal décide :

1. de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2011 et autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2. de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne N-1.

**La cotisation moyenne N-1 = compte administratif N-1 x 0.83 %
Effectif au 1^{er} janvier N-1 (date d'effet d'adhésion)**

La première année d'adhésion, la cotisation est calculée sur la base de l'effectif (date d'effet de l'adhésion) multipliée par la cotisation plancher.

3. de désigner M. François GINGREAU, Maire de Boismé, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

- Courrier SIAHT sur le rumeur de démantèlement des barrages. Commission mise en place en avril. fin 2011 : décisions choisies par les communes : Aménagement des barrages mais en aucun cas suppression
- Assurances dommages ouvrage : pas prise, à réfléchir
- Le 8 décembre : Bureau Communautaire à 16h
- Le 12 janvier de 15h à 17 h réunion association route
- Poubelles : la mise en place est en cours, 2 à l'Espoir, enlever celle du Beugnon, enlever celle du Peu, en mettre une à la Jussandière, problème de la Rouche.
- Décoration de Noël, les traversées de route ne sont pas très jolies, voir investir dans des leds
- Ecole du bas : toiture en réfection – problème au niveau du chauffage. L'assurance prend en charge les travaux.

La séance est levée à 23h30 min

Le(s) secrétaire(s),

Les membres présents,

Le Maire,